

LES ETUDIANTS EN SERVICE SOCIAL
DE LA REGION PARISIENNE

**Rôle de l'Assistant Social
et sa Formation**

Commission paritaire Juillet-Août 1968.

Pour un travail plus efficace, nous vous communiquons le rapport de synthèse de la région parisienne. Il a fait l'objet le 11 septembre d'une rencontre entre diverses organisations et la Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale. Une synthèse des travaux de chaque région d'examen a été présentée à la D.R.A.S.S. Il est à signaler que ce travail est à situer strictement au niveau de la région parisienne et qu'il n'est à confondre, en aucun cas, avec la synthèse nationale élaborée par les étudiants réunis en délégation nationale. Par ailleurs, ce rapport sera plus largement diffusé dans les semaines à venir.

*A Monsieur l'Inspecteur Général
de la direction régionale de
l'Action Sanitaire et Sociale.*

En référence à votre lettre du 19 août JC/CD, nous nous permettons de vous adresser ci-joint la synthèse du travail de la Commission multipartite de la Région Parisienne, comme base préparatoire de la rencontre du 11 septembre 1968.

Cette Commission multipartite s'est réunie du 1er juillet au 9 septembre 1968 à un rythme intense, et a rassemblé des représentants du Comité d'Entente, de l'A.N.A.S., de la C.F.D.T. de la Fédération Française des Travailleurs sociaux, des professeurs et des Etudiants.

Le travail s'est orienté d'emblée sur les problèmes posés par les réformes à long terme, indispensables à clarifier avant d'aborder les problèmes à court terme.

Ce projet présente donc les idées de base concernant le rôle de l'assistante sociale et sa formation, dans lesquelles doivent s'inscrire tous aménagements.

Si la 1ère année apparaît plus particulièrement tournée vers la compréhension du monde du travail, les 2ème et 3ème années retrouvent l'étude approfondie des autres dimensions de l'être humain, en particulier de la famille et de la vie sur le lieu d'habitation.

L'aspect médical qui est un des points essentiels de la discussion actuelle autour de la formation n'a rien perdu de son importance. Mais l'indispensable étude de l'homme malade doit être saisie dans le retentissement de la maladie sur lui-même, sa famille, son entreprise, etc.

L'ensemble des travaux de la Commission a tenu compte des méthodes mises en œuvre et reconnues très généralement comme valables, au niveau de la formation des assistantes en cours d'emploi.

Le temps a fait défaut pour mener ces travaux à leur terme. Le document remis est incomplet et nous comptons que le travail continue pour que soient posées les bases de nouvelles structures d'enseignement.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, nos salutations distinguées.

PLAN

ROLE DE L'ASSISTANT SOCIAL

Définition du travailleur social.
Moyens d'action de l'Assistant social.
Capacités à développer.

LA FORMATION

Orientation de l'enseignement.
Le stage, centre de l'enseignement.
Méthodes pédagogiques envisagées.
Le programme.
Structures nouvelles de la formation.
Statut des cadres pédagogiques.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Entrée dans les études sociales.
Validation des trois années d'études.
Première année.
Deuxième et troisième années.

I - ROLE DE L'ASSISTANT SOCIAL

Pour établir un programme nouveau permettant une formation nouvelle adaptée au Service Social, tel que nous le souhaitons, nous avons ressenti la nécessité de redéfinir le rôle du Service Social et les capacités à développer pour le réaliser.

A. DEFINITION DU TRAVAILLEUR SOCIAL

La fonction du Service Social repose avant tout sur le postulat suivant : croire que les personnes peuvent changer.

Le Travailleur Social intervient auprès d'un sujet (1) inséré dans un réseau de relations sociales diversement structuré (2). Son rôle est de susciter chez lui un dynamisme nouveau. Par son action, le Travailleur Social essaie de favoriser l'autonomie du sujet en situation, en libérant ses dynamismes créatifs et contestataires et en permettant l'expression de ses potentialités.

Ce dynamisme, c'est le réapprentissage de la liberté qui passe par la relation spécifique nouée par le Travailleur Social avec le sujet. Celle-ci vise à permettre une transformation de l'existence quotidienne en s'appuyant sur les dynamismes sains et positifs qui persistent dans le sujet menacé d'inadaptation.

La présence active du sujet dans sa propre vie constitue l'autonomie à laquelle tend le traitement social.

B. MOYENS D'ACTION DE L'ASSISTANT SOCIAL

Tous les Travailleurs Sociaux peuvent avoir les mêmes buts, mais l'Assistant Social a, pour parvenir à ces buts, des moyens qui, considérés dans leur ensemble, en font sa spécificité.

Cette spécificité est d'avoir à engager et à maintenir une relation qui permette, en utilisant les ressources du sujet (1) et celles de l'environnement extérieur, de le faire progresser vers l'autonomie. Pour remplir complètement ce rôle, le Service Social doit disposer de moyens d'action diversifiés, tels que, par exemple, la cogestion entre usagers et équipe de Travailleurs Sociaux sur un secteur géographique, et une place dans l'élaboration de la politique sociale.

C. LES CAPACITES A DEVELOPPER

L'assistant social doit être particulièrement formé à la relation d'aide psycho-sociale individuelle et collective ce qui implique :

– l'acquisition d'une **conscience critique** de ses propres attitudes c'est-à-dire la faculté de se remettre en question, de se resituer, et ainsi d'évoluer constamment tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

– l'acquisition d'un **esprit de recherche**, se traduisant par un effort constant d'analyse permettant ainsi une approche scientifique des phénomènes sociaux et relationnels.

– l'acquisition d'un **esprit de synthèse**.

Le développement de ces capacités doit permettre l'intégration des connaissances et des méthodes indispensables pour appréhender le travail social défini ci-dessus.

Ce travail social inclut le travail en équipe, d'où la nécessité d'acquérir l'aptitude à travailler avec d'autres professionnels (3) et un langage commun.

Des expériences ont montré que dans la mesure où l'équipe est cohérente et où plusieurs Travailleurs Sociaux interviennent dans une famille, il s'établit une relation du sujet à l'équipe. Dans ce cas, la relation que chacun des membres établit avec le sujet est la relation de l'équipe tout entière.

(1) - On entend par sujet : un individu, un groupe une communauté.

(2) - On peut employer l'expression de " champ relationnel structuré socialement ".

(3) - Travailleurs Sociaux tels que : éducateurs, travailleuses familiales, puéricultrices, spécialistes tels que : psychologues, sociologues, instituteurs, architectes, etc.

II - LA FORMATION

La détermination du rôle de l'Assistant Social et les capacités exigées ont montré la nécessité d'un enseignement :

visant une formation professionnelle

basé sur l'intégration constante des connaissances théoriques et de la formation clinique (stages).

A. ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT

1 - Rendre l'étudiant responsable

L'essence de cette formation est d'amener l'étudiant à se prendre en charge et à assumer des responsabilités. Seule cette expérience personnelle lui permettra, une fois dans la vie professionnelle de favoriser l'autonomie de ses clients. Cela exige une participation effective et efficace de l'étudiant à tous les échelons :

- lors de l'élaboration du programme
- au niveau du choix des méthodes pédagogiques.

2 - Rénover les relations enseignants-enseignés

La relation enseignant-enseigné comporte deux dimensions essentielles :

- identification
- contestation

C'est dans la participation des étudiants au choix des thèmes interdisciplinaires (1), des méthodes de travail, de l'articulation des temps de travail que ces deux dimensions se situent.

Les étudiants apportent une attitude interrogative parce qu'ils ont un regard neuf, et qu'ils ont besoin d'apprendre.

Il est nécessaire qu'enseignants et enseignés aient appris à se situer les uns par rapport aux autres dans leur rôle, leur fonction dans la société. Ils doivent connaître leurs mêmes aspirations contradictoires : besoin d'autonomie, de participation, mais aussi de sécurité. L'efficacité de l'enseignement dépend largement du climat de confiance réciproque qu'ils auront su créer.

3 - Dégager la spécificité de l'enseignement

L'enseignement de service social vise à donner les acquisitions nécessaires pour l'exercice de la profession. Ces acquisitions doivent permettre d'appréhender l'être humain dans sa complexité et de connaître les moyens d'aides nécessaires pour favoriser son autonomie, ou l'aider à la recouvrer.

L'enseignement doit donc rechercher l'intégration constante des connaissances théoriques, dispensées avec des méthodes pédagogiques spécifiques, et de la formation clinique acquise dans les stages.

Le Service Social tend à être de plus en plus un travail d'équipe ; une partie de la formation devra donc être envisagée en commun avec d'autres Travailleurs Sociaux, dans le cadre des écoles actuellement, et dans celui de l'Université rénovée dans un proche avenir.

Toutes les disciplines seront ordonnées autour de thèmes et appréhendées dans une optique sociale. Elles devront faire l'objet de la rédaction de manuels spécifiques.

Quelque soit leur formation, tous les enseignants doivent avoir une connaissance exacte du Service Social.

Les méthodes pédagogiques sont des méthodes dynamiques ; elles nécessitent une recherche continue entre les étudiants, les cadres pédagogiques et les Assistants Sociaux en fonction.

(1) - Ce terme sera précisé ultérieurement ; il s'agit de lutter contre le cloisonnement arbitraire des matières d'enseignement.

B. LE STAGE, CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT

1 - Buts

Une véritable expérience de la relation professionnelle ne peut être donnée uniquement par des cours théoriques mais bien par la pratique.

En effet, ce qui fait la spécificité de l'approche de l'homme par l'assistant social, c'est l'aspect clinique de sa relation à l'usager.

Ainsi le stage a-t-il pour but :

- de permettre à l'étudiant de découvrir et de développer les aptitudes et attitudes exigées pour l'exercice de cette profession,
- d'utiliser les connaissances théoriques et élargir leur signification,
- d'apprendre la relation d'aide d'une façon progressive et contrôlée,
- d'assumer progressivement une responsabilité professionnelle.

Le stage est la donnée essentielle autour de laquelle toute la formation s'ordonne. Il est le centre de l'enseignement, il caractérise la formation d'étudiant en service social.

Cette nouvelle conception du stage implique une articulation permanente entre théorie et pratique.

Afin d'élargir la fonction de l'assistant social, dans une optique des besoins de la population, il est indispensable que soit donné à l'étudiant, en particulier à l'occasion des stages, un esprit de recherche.

2 - Progression dans les stages

Le premier stage de **sensibilisation** permet à l'étudiant de découvrir un milieu nouveau, et d'étayer sa réflexion sur des aspects fondamentaux de la vie sociale. La troisième enquête internationale de l'O.N.U. " Formation en vue du service social ", cite des exemples parmi lesquels nous retenons : travail en usine, dans un hôpital en tant qu'aide-soignant, etc.

Les autres stages sont des stages de **formation**.

- un stage de formation de base. A ce titre, il donnera un aperçu des différentes méthodes de service social (individuel, de groupe, communautaire, recherche).
- un stage à option permettra l'approfondissement d'une des méthodes précédemment citées, que l'étudiant aura choisie.

3 - Le stagiaire

Il est nécessaire de laisser au stagiaire une certaine responsabilité dans son stage ; mais pour cela, une progression doit être observée en fonction de ses expériences et de ses capacités.

Ainsi, il est souhaitable que chaque étudiant ne s'occupe que de quelques cas, et que son travail soit l'objet d'une supervision de la part du professeur de stage.

En stage temporairement, l'étudiant doit se situer comme tel par rapport à toutes les personnes qu'il rencontrera dans son travail.

L'usager : il doit être informé du changement de personne et être prêt à l'accepter.

L'équipe : pour que le stage soit l'expérience de la vie professionnelle, il est nécessaire que le stagiaire ou le groupe de stagiaires soit intégré véritablement dans l'équipe, si elle existe, et reconnu comme membre actif. L'étudiant participe activement aux réunions de travail et y apporte ses observations sur les situations qu'il a vécues.

Le service : il doit être prêt à assumer les changements apportés par cette nouvelle conception des stages ; et entreprendre parallèlement avec l'établissement d'enseignement, la recherche technique et pédagogique nécessaire.

4 - Le professeur de stage

Le stage est un enseignement au même titre que les données théoriques dispensées dans l'établissement d'études. Aussi le statut de professeur de stage est-il requis pour le responsable de cette formation pratique.

Après quelques années d'exercice de la profession, l'assistant social peut choisir de devenir professeur de stage.

La durée des stages (6 mois) et leur importance dans la formation exigent des compétences et une formation pédagogique spécifiques pour cette fonction d'encadrement des études du stagiaire.

Le professeur de stage, reste alors praticien, tout en faisant partie de l'équipe enseignante, ce qui suppose : la connaissance du déroulement du programme, et la façon dont les cours théoriques sont dispensés.

C. METHODES PEDAGOGIQUES ENVISAGEES.

Pour permettre l'intégration des connaissances théoriques et de la formation clinique. il faut envisager une judicieuse combinaison :

- des cours magistraux
- du travail personnel
- du travail de recherche
- du travail de groupe

1 - Les cours magistraux

L'enseignant traitera le thème qu'il aura choisi avec les étudiants. Ainsi, ceux-ci, même en ce qui concerne les cours magistraux, auront une participation active au niveau du choix du thème qu'ils désirent voir traité par l'enseignant.

2 - Le travail personnel

Une part importante doit lui être réservée (à partir de lectures, films, conférences, activités culturelles, politiques, etc) ; elle sera déterminée par chaque groupe de travail.

3 - Le travail de recherche

Il peut être amorcé au cours d'une étude de milieu, d'une étude à partir d'entretiens menés en profondeur, etc. Il pourra permettre de vérifier l'adéquation de la réponse apportée aux besoins du sujet (individu-groupe-communauté) à travers une analyse critique

- des structures du service social : structures financières, administratives et techniques de l'institution
- des méthodes et attitudes de l'assistant social.

4 - Le travail de groupe

C'est un élément important de la formation. L'expérience des relations inter-individuelles, l'analyse des phases successives de la structuration du groupe sont formatrices.

De ce fait, cette méthode particulière a été spécialement étudiée dans l'état actuel de nos travaux.

LE TRAVAIL DE GROUPE

- Il est à privilégier en raison de son caractère formateur. Cela suppose
- qu'une priorité lui sera donnée dans les textes
 - qu'on tiendra compte dans l'entretien préalable à l'orientation des étudiants de leur aptitude à entrer en relations avec plusieurs personnes à la fois et pas uniquement avec une seule.

a) Définition du groupe

Le groupe n'est pas un groupe "de base", de "diagnostic", mais un groupe à tâche : il doit produire, il a un travail déterminé à effectuer. Cela permet l'étude des attitudes dans les situations de la vie réelle où l'on se rencontre pour faire quelque chose ensemble.

b) Fonctionnement

Un travail par thème interdisciplinaire pourrait se développer par exemple de la manière suivante :

- choix du thème par étudiants et professeurs
- constitution des groupes (s'ils ne le sont pas)
- plan discuté en groupe et répartition des tâches par et dans le groupe
- exposés des étudiants suivis des discussions et synthèse en groupe en présence du ou des professeur (s).

Ce travail suppose une part importante de travail personnel.

c) Critères de fonctionnement

- nombre : il n'existe de véritables interactions dans un groupe que lorsqu'il comprend un certain nombre de personnes : 8 au minimum et 15 au maximum,
- **durée** : ces interactions ne sont observables que lorsque le groupe a fonctionné pendant un certain temps ; l'expérience montre qu'il faut au moins 6 mois,
- **rythme** : chaque groupe doit trouver son propre rythme, mais on doit prévoir au moins 3 heures par séance de travail ; l'application de cette méthode doit rester souple. Certaines promotions pourront choisir spontanément cette méthode de travail, avec d'autres, il faudra y tendre progressivement.
- **accord des professeurs** : les thèmes interdisciplinaires ne pourront être abordés de cette manière qu'avec des professeurs volontaires et acceptant de n'être dans le groupe qu'un des membres ; chacun joue en même temps un rôle d'expert et peut intervenir, à la demande des étudiants, pour faire un exposé.
- **analyse régulière des interactions dans le groupe** : succès et échecs dans l'accomplissement de sa tâche ; ainsi le travail de groupe atteint-il son but de formation et évite-t-il de fixer les attitudes affectives.

d) **Difficultés d'application de cette méthode. - Modification du rôle du professeur. - Rythme de production du groupe** : il est différent de celui d'un travail personnel. Une certaine lenteur dans la mise en place du groupe et au départ de la production est souvent un élément d'insécurité pour le groupe.

- **contrôle des connaissances** : si le travail de groupe ne permet guère de saisir comment chaque étudiant a intégré les connaissances ainsi acquises, il favorise au contraire le contrôle de la **progression** de chacun dans sa relation à autrui.

- Au niveau des connaissances, peut-être faudra-t-il prévoir avec les étudiants certaines interrogations écrites et orales systématiques à la condition qu'elles permettent un dialogue entre enseignants et enseignés. L'aspect " notation " a été abordée ; si la note est plus sécurisante, elle développe un esprit compétitif, inconciliable avec l'esprit de collaboration qui doit animer tout travailleur social. Une appréciation assez détaillée est souvent plus profitable qu'une note, elle doit entraîner une auto-discipline chez l'étudiant éclairé sur ses points forts et ses points faibles.

- Au niveau de la formation, l'analyse régulière des interactions à l'intérieur du groupe permet à chacun de ses membres d'évaluer son intégration au groupe et son mode de relation.

- **intégration et exclusion du groupe** : certains éléments du groupe peuvent se trouver intégrés, d'autres par contre en difficulté. Il est à remarquer qu'en général un élément en difficulté est " porté " par le groupe et finit par s'intégrer. Pourtant, certains, peuvent être rejetés par le groupe ou s'exclure d'eux-mêmes.

Un conseiller d'études aura un rôle de supervision sur l'ensemble de la formation, et pourra avoir des entretiens avec chaque étudiant qui se situerait mal au sein du groupe.

REMARQUE

La dynamique de groupe, distincte du travail de groupe, paraît utile sur le plan pédagogique dans la mesure où serait assurée une exploitation d'un stage de dynamique de groupe. Faut-il rendre obligatoire un stage de cette nature pendant le temps de formation ?

5 - Séminaires Inter-Ecoles de la Région Parisienne

La région parisienne pose un problème particulier (comme quelques autres régions) du fait du nombre de ses écoles. Cette multiplicité peut cependant être un facteur d'enrichissement, par la confrontation et la mise en commun des diverses expériences.

Pour exploiter cette richesse, des séminaires inter-écoles seront inclus dans le déroulement des études. Il en existe deux sortes :

- **les premiers sur des thèmes inter-disciplinaires** seront choisis par des cadres pédagogiques, le bureau inter-écoles assistants sociaux et autres travailleurs sociaux intéressés. On pourrait prévoir 2 ou 3 séminaires par an et par promotion de 2 ou 3 jours chacun. Le travail aurait été abordé auparavant dans chaque école, et les étudiants travailleraient en groupe. L'intérêt de ces carrefours est de mêler dans une recherche commune, étudiants et professeurs de différentes écoles ; la synthèse en serait d'autant plus riche. Plusieurs méthodes pourraient être employées : table ronde ou exposé bref sur le thème choisi.

- **les seconds sur l'actualité politique** seront confiés à l'entière responsabilité des étudiants travailleurs sociaux, les écoles laissant le temps nécessaire à cette formation politique (par exemple, une demi-journée par mois). Ces séminaires pourront prendre la forme de tribune libre, de tables rondes avec participation de personnalités de tendances différentes.

D. LE PROGRAMME

Comme nous l'avons déjà précisé les études devront nous permettre avant tout d'acquérir une formation plutôt qu'une somme de connaissances.

1 - Les principes

L'enseignement sera centré sur le développement de la personnalité dans les différentes situations qui peuvent se présenter à l'homme.

L'enseignement mettra en évidence :

- les interactions entre les personnes,
- la dynamique de tout phénomène social.

Au cours de la formation, une démarche globale nous conduirait de l'étude et de la compréhension de l'être humain à une étude des structures sociales.

L'enseignement du service social proprement dit serait un point très important du programme. Il comporterait :

- l'apprentissage de la relation individuelle et en groupe
- la connaissance et la mise en pratique de l'aide psycho-sociale,
- l'initiation aux différentes techniques spécifiques aux assistants sociaux,
- la sensibilisation à celles des autres travailleurs sociaux.

2 - Modification du programme médical.

L'enseignement antérieur nous donnait une pseudo-formation d'auxiliaire médical, une connaissance clinique approfondie, mais rarement assimilée, des maladies les plus exceptionnellement rencontrées aux fléaux sociaux. Etant donné l'équipement médico-social actuel (dépistage systématique, médecine du travail...), le rôle de l'assistant social tend à se modifier.

Nous souhaitons désormais que l'enseignement permette aux assistants sociaux de situer et de comprendre l'homme dans sa totalité. En conséquence, l'aspect santé sera abordé dans une optique sociale, au même titre que les autres matières, lors du développement des thèmes et les stages purement médicaux seront supprimés.

3 - Les thèmes

Il nous est difficile de reprendre les anciennes classification de disciplines, telles qu'elles étaient employées jusqu'à présent. Celles-ci (psychologie, économie, sociologie, médecine, droit, etc.) ne seraient plus des disciplines faisant l'objet de cours, mais différents modes d'approche

- pour appréhender l'être humain en situation
- pour connaître les structures sociales
- pour saisir les inter-relations et les inter-actions qui existent entre les différents sujets sociaux (personnes, familles, groupes, etc.).

Le programme pourra ainsi se définir par l'énoncé de grands thèmes qui devront être abordés au cours de la formation. Ces thèmes feront l'objet d'un programme national.

De nouveaux modes d'approche, tels que celui de l'historien (histoire contemporaine), de l'homme politique, du géographe (géographie humaine) de l'ethnologue sont souhaités.

Le futur assistant social devra apprendre à reconnaître et à différencier ces divers modes d'approche, à discerner les méthodes et le vocabulaire de chaque discipline. Ensuite, il pourra travailler avec leurs spécialistes sur des centres d'intérêt concrets.

4 - La formation politique

Nous demandons que des journées soient prévues à un rythme régulier pour une formation politique à une échelle inter-écoles. La préparation et l'organisation seraient le fait des étudiants (assistants sociaux et autres travailleurs sociaux) qui feraient appel à un large éventail de personnalités de façon à entendre des points de vue variés et complémentaires, sous forme de tribunes libres, par exemple.

5 - La mise en application du programme

a) Elle tiendra compte des différentes méthodes pédagogiques décrites précédemment. Des groupes d'étude devront donc être chargés de contrôler et de confronter les diverses modalités d'application sur le plan régional et sur le plan local.

De plus, un autre groupe pourra se charger d'étudier le programme commun à tous les travailleurs sociaux. Il serait examiné dans le cadre d'équipes inter-disciplinaires au niveau des stages et au niveau de la théorie. Dans cette même optique, des séminaires inter-écoles et ouverts à d'autres travailleurs sociaux pourront être mis en place dès la rentrée.

Pour réaliser ces objectifs, il est nécessaire qu'en équipe tripartite et multidisciplinaire comprenant :

- des étudiants
- les enseignants des différentes disciplines
- des assistants sociaux en fonction,

soient choisies les matières et que soient dégagés les chapitres les plus intéressants pour notre profession.

b) Pour rendre efficace le travail par thèmes, nous pensons qu'il serait souhaitable que les professeurs de chaque discipline, avec la participation des étudiants, fassent ensemble le point de l'enseignement qu'ils pensent apporter et cela dans une optique sociale.

D'autre part, des manuels qui aborderaient ces thèmes d'une façon synthétique et multidisciplinaire pourraient servir de base aux travaux de groupe.

c) Enfin la présence d'un conseiller d'études permettrait à l'étudiant de synthétiser les différentes connaissances théoriques et les expériences pratiques (stages) à partir des thèmes à étudier. Il serait souhaitable que ce conseiller d'études ne soit ni un enseignant de disciplines théoriques ni une monitrice de stage mais un cadre pédagogique permanent.

6 - Le contrôle de la formation.

Il serait important que l'équipe multi-disciplinaire examine les critères d'évaluation de la formation qui devraient correspondre à diverses étapes de la progression de chaque étudiant. Un tel bilan, effectué régulièrement tant dans le cadre des études que dans celui des stages, permettrait à l'étudiant de prendre conscience du niveau d'intégration de sa formation et d'exploiter au mieux toutes ses capacités en respectant le rythme de progression qui lui est propre.

E. STRUCTURES NOUVELLES DE LA FORMATION

L'état actuel de nos travaux et de la conjoncture ne nous permet pas de définir précisément la structure d'enseignement qui servira la formation professionnelle définie tout au long de ce projet.

Cependant les membres de la commission désirent :

1 - Dans les objectifs

I - La démocratisation de l'enseignement qui signifie précisément pour les étudiants en service social :

- gratuité des études
- bourses sans contrat
- statut étudiant

II - Une structure nouvelle répondant à la nouvelle conception de la profession, où seront représentés les étudiants.

Cette structure assurera la répartition des stages.

2 - Dans la réalisation

I - Une véritable formation professionnelle d'une durée minimum de 3 ans.

II - Une structure :

a) qui permette sur le plan régional :

- le regroupement de tous les étudiants en service social,
- un tronc commun avec les étudiants travailleurs sociaux,
- le regroupement avec les étudiants en sciences humaines

b) qui comprenne des sections supérieures

- pour la recherche,
- pour l'enseignement du service social
- pour la formation aux fonctions d'organisation des services
- pour la formation des professeurs de stage

c) dans laquelle soit organisée l'éducation permanente.

F. STATUT DES CADRES PEDAGOGIQUES

Le statut des cadres pédagogiques ne pourra être défini que lorsque les structures nouvelles de la formation seront envisagées plus précisément.

Cependant, l'enseignement défini précédemment requiert de chaque cadre pédagogique des compétences nouvelles. Il apparaît indispensable que soient prévus :

- pour chaque professeur d'enseignement théorique un temps de formation qui lui permette d'appréhender sa propre discipline en partant des besoins propres au service social
- pour le professeur de stage une formation pédagogique.

III - DEROULEMENT DE LA FORMATION

Dans l'état actuel de nos travaux, nous n'avons envisagé dans ce déroulement que certains aspects, essentiellement la trame de la première année, étant donné l'impératif de la rentrée.

Nous avons surtout réfléchi aux principes essentiels et à leur enchaînement tout au long des trois années. Le programme précis et détaillé du contenu des différentes connaissances est à l'étude, et ne pourra être fourni avant le temps nécessaire à ces travaux.

Principalement pour les 2ème et 3ème années, l'enseignement théorique n'a pas été suffisamment travaillé pour figurer dans les pages qui suivent.

ENTREE DANS LES ETUDES SOCIALES

I - PRINCIPES

Tous les candidats au travail social ne sont pas aptes à progresser dans l'approche clinique de l'homme (spécificité du travail social).

Aussi :

- pour éviter que cette profession ne soit une menace pour leur équilibre,
- pour éviter le danger d'un échec dans leurs relations professionnelles,

une orientation et une sélection paraissent nécessaires. Leur objet est de déceler les aptitudes de ceux-ci à suivre une formation d'une part, et à exercer la profession d'autre part.

Seront considérés comme essentiels, mais non limitatifs, les points suivants :

- capacité à établir une relation positive avec une personne et un groupe,
- degré réel de culture humaine

sur ce point, l'apport des candidats de la promotion sociale n'est pas moindre que celui des étudiants ayant suivi le cycle normal d'études secondaires

- capacité à adapter son action et à se remettre en cause
- capacité d'analyse et de synthèse
- faculté de réflexion et d'expression sur le vécu.

II - MODALITES

1 - Information

Une information sur les carrières sociales doit être organisée par les établissements d'enseignement secondaire et technique, avec le concours de travailleurs sociaux professionnels.

A cette information s'ajoute la possibilité pour le candidat d'avoir un entretien avec des travailleurs sociaux qualifiés (superviseurs). Il permettra à chacun de savoir dans quel domaine il rencontrera le plus de difficultés, et d'envisager d'autres orientations.

A la suite de l'entretien, si un candidat le désire, le compte rendu en sera transmis à un orienteur professionnel qui pourra le guider vers une profession plus adaptée.

Cette orientation n'est faite qu'à titre indicatif.

2 - Entrée proprement dite

Age minimum d'admission : 18 ans.

Tous les candidats, quels que soient leurs diplômes scolaires ou universitaires antérieurs, sont soumis à un examen d'aptitude basé sur les principes énoncés ci-dessus.

La forme de cet examen reste à préciser.

Au cours de cette même discussion, nous avons envisagé la validation des trois années d'études.

Nous pensons indispensable de faire figurer ci-après l'objet de nos réflexions sur ce sujet.

VALIDATION DES TROIS ANNEES D'ETUDES

Comment valider trois années d'enseignement théorique, de travaux pratiques et de stages ?

Au cours du déroulement de la formation, nous insistons sur l'évaluation permanente du travail des étudiants (enseignement théorique, travaux pratiques et stages), évaluation qui se fait par une commission pédagogique chargée d'établir ainsi un dossier pour chaque étudiant.

1 - Donneront donc accès à la vie professionnelle :

a) L'examen positif du dossier de l'étudiant par la commission pédagogique (1)

b) La soutenance d'un rapport de stage devant un jury composé de membres de la commission pédagogique. Le rapport de stage doit prouver la capacité de l'étudiant à réfléchir théoriquement sur une approche clinique d'une situation donnée. Le jury d'examen doit retrouver dans le rapport de stage les éléments de théorie (sociologie, psychologie, économie politique, législation, etc.) acquis durant les trois ans, et les voir intégrer dans la pratique du stage.

2 - Possibilités d'orientation après la validation des trois années d'études de service social.

La formation théorique et pratique reçue doit permettre d'accéder aux établissements, et de se présenter aux examens pour lesquels la licence est exigée.

La recherche de toute équivalence doit se faire selon le principe qui préside au passage d'un département de faculté à un autre.

(1) - Une commission pédagogique est indispensable pour assurer la cohésion des études.

Elle a pour tâche :

- de suivre l'évolution des groupes et des élèves,
- de permettre une harmonisation de l'enseignement des différents professeurs (discussion à propos de méthodes d'enseignement),
- d'évaluer de façon permanente, et en fin d'année le travail de chaque étudiant, et de permettre ainsi les passages en année supérieure.

Sa composition doit être tripartite :

- corps pédagogique permanent,
- professeurs théoriques et de stage
- étudiants.

PREMIERE ANNEE

Cette première année a pour but de faire prendre conscience à l'étudiant que le milieu social auquel il appartient a façonné ses conceptions de la vie, et qu'il lui faut prendre du recul au moment d'entrer dans un nouveau milieu. Pour cela, elle doit donner à l'étudiant l'occasion de faire l'expérience de l'approche spontanée, mais consciente d'un milieu avant l'apprentissage de toute méthode spécialisée. Un stage en tant que travailleur lui permettrait d'intégrer la connaissance des mécanismes de la société avant toute approche de travail social. Ce stage, plaque tournante de la première année, nécessite :

- d'une part une sensibilisation à certains problèmes
- d'autre part une exploitation qui serait faite au troisième trimestre.

I - PRESENTATION DU STAGE

1 - Définitions et buts

Il s'agit d'un stage de sensibilisation à un milieu à travers une participation à la vie professionnelle. Il permettrait au stagiaire :

- de créer un type de relations différent de celui qu'il aura en tant que professionnel face à l'usager du service social
- de partager en partie la réalité quotidienne des travailleurs
- d'acquérir une expérience psycho-sociale de leur vécu
- d'élargir son cadre de références
- de modifier ses attitudes par rapport à des problèmes importants tels que : fatigue industrielle, équilibre des budgets familiaux, insertion dans une collectivité hiérarchisée, transformation des relations individuelles et collectives en fonction du milieu social.

2 - Terrains de stages

L'éventail des terrains doit être suffisamment large pour permettre un choix adapté à chacun. Il est souhaitable que le stagiaire cherche lui-même son lieu de stage, étant entendu que le poste qu'il occupera ne l'amènera pas à faire un travail social. Le stage peut s'effectuer dans le cadre d'une entreprise (usine, grand magasin, grands organismes, administration, entreprise agricole) ou en tant qu'employée de maison.

3 - Durée du stage

Elle est de trois mois à temps complet (janvier-mars).

4 - Statut du stagiaire

Il semble que le stagiaire doit être connu en tant que tel, à condition qu'il soit conscient que la relation nouée n'est qu'une relation de stagiaire à travailleur et non une relation de travailleur à travailleur.

Il est indispensable qu'un statut général de stagiaire soit prévu pour toutes les entreprises. Dans ce statut sera précisé notamment l'opportunité et le montant du salaire du stagiaire en fonction de son travail et de l'entreprise qui l'emploie.

II - PREPARATION ET EXPLOITATION DU STAGE

En se référant aux buts de la première année tels qu'ils ont été précédemment définis, et compte tenu de la méconnaissance des milieux de travail par les étudiants, une préparation au stage paraît indispensable ; pour que cette expérience professionnelle ait une réelle valeur de formation, elle doit être suivie d'un temps de réflexion et d'étude permettant d'en exploiter toute la richesse.

Afin de donner une ligne directrice à tout ce travail de première année, les réflexions et les travaux des étudiants pourraient être centrés sur l'étude d'un thème interdisciplinaire en rapport direct avec le stage, tel que : " la vie quotidienne du travailleur et de sa famille ".

L'étude de ce thème sera réalisée en groupe par les étudiants, à partir d'éléments concrets tels que, par exemple, les questions suscitées par les conditions de leur entrée dans la vie professionnelle. Il est donc difficile de prévoir pour chacun des trimestres un programme très précis. Il sera fixé par le groupe en fonction de son rythme de progression, de sa maturité, etc.

Au premier trimestre il sera nécessaire

- de développer chez l'étudiant la capacité d'être un observateur participant
- de répondre aux questions des étudiants concernant leurs conditions de vie pendant le stage (où seront-ils embauchés, à quelles conditions, à quels postes, avec quels contrats de travail et quels horaires, etc.)
- d'amener les stagiaires à prendre conscience des problèmes qui se posent au travailleur et à sa famille, et de leurs conséquences au niveau de l'individu, de la famille, du groupe, etc.
- de leur apporter un certain nombre d'études descriptives sur le milieu dans lequel ils évolueront.

Au troisième trimestre

- d'analyser les observations faites
- de confronter les différentes expériences dans le but d'enrichir leurs connaissances et de favoriser leur compréhension des milieux de travail (qui fournissent la majorité des usagers du service social).
- de mettre en évidence les différences de normes socio-culturelles perçues pendant le stage
- de conceptualiser cette expérience
- d'approfondir et d'élargir, à la lumière des stages, l'approche théorique du thème commencée au premier trimestre.

N.B. - Des exemples détaillés de préparation aux stages sont portés en annexe I.

En fin d'année universitaire, l'étudiant rédigera une réflexion à partir d'un ou plusieurs points qui l'ont particulièrement frappé en stage. Le choix du thème de cette réflexion se fera avec les enseignants.

III - BILAN DE LA PREMIERE ANNEE

1 - Acquisitions

La vérification porte moins sur l'acquisition de connaissances que sur le parti tiré du stage.

Toutefois, afin de tendre vers une unification de la formation des étudiants, il est nécessaire de dresser la liste des domaines où cette expérience peut se situer.

2 - Evaluation

Elle se fera d'abord au sein du groupe si l'étudiant le désire, puis au sein de la commission pédagogique.

Elle portera sur l'apport écrit de l'étudiant, sa participation aux travaux de groupe, ses acquisitions dans les différentes disciplines.

Ce bilan aura donc permis à l'étudiant de déterminer sa capacité à aborder la deuxième année.

Après ces réflexions sur la première année, la Commission a établi le schéma de déroulement des trois années d'études.

Dans ce schéma, seuls les stages ont donné lieu à une discussion du groupe.

SCHEMA DE DEROULEMENT DE LA FORMATION

Préparation stage			Stage Temps Complet Sensibilisation			Exploitation stage						Enseignement théorique
			****	****	****							22 sem.
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	30 h/s.
												660 h.
STAGE												
5 mois à mi-temps						Option étudiant						35 sem.
****	****	****	****	****	****	****	****	****				12 h/s.
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	420 h.
Enseignement théorique mi-temps												
STAGE												19 sem.
					1 mois temps complet							12 h/s.
****	****	****	****	****	****							228 h.
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	228 h.
Enseignement théorique												<u>1 308 heures</u>

STAGES DE DEUXIEME ET TROISIEME ANNEES

1 - Progression dans les stages

a) 2ème année

Un stage de formation dans tout service où l'assistant social prend les familles en charge globalement. Il permet :

- l'**acquisition** des connaissances de base nécessaire à toute méthode de service social
- l'**approche** des différentes méthodes de service social (individuel, de groupe, communautaire).

Dans ce premier stage de formation, les professeurs de stage auront pour souci d'éveiller chez les étudiants un esprit de recherche indispensable à tout travailleur social. L'annexe 2 précise la manière dont la recherche s'intègre dans un stage de ce type.

b) 3ème année

Un stage de formation permettra l'approfondissement d'une des méthodes de service social précédemment citées. Quelque soit l'option choisie alors, l'esprit de recherche doit être maintenu.

2 - Durée des stages

Chaque stage de formation s'étend sur un **minimum de 6 mois**, de plus courte durée, il ne permet pas :

- l'étude de l'évolution d'une situation ,
- l'initiation aux différentes méthodes et leur pratique.

En conséquence :

2ème année : 6 mois de stage à mi-temps ;

3ème année : 5 mois de stage à mi-temps ; 1 mois de stage à temps complet.

3 - Choix du stage

Si l'on veut que le stage réponde à cette exigence de formation, il doit s'effectuer dans un service qui le permette et sous la responsabilité d'un professeur de stage compétent, à la fois praticien et pédagogue.

Le choix du stage est fait par l'étudiant au cours de l'année qui précède son stage, il sera facilité par :

- une information des professeurs de stage sur leurs services respectifs ,
- des contacts avec les anciens stagiaires.

Le stage est choisi par l'étudiant en fonction de ses expériences et de ses capacités.

4 - Déroulement

Les stages de 2ème et 3ème années ont un rythme commun de 3 jours à temps complet par semaine. Ils doivent permettre :

- une intégration des connaissances théoriques
- une pratique des techniques de service social
- une documentation qui comprendra l'organisation, le fonctionnement, du service, des différents organismes avec lesquels il travaille, des ouvrages, des études concernant le service social,
- l'étude de dossiers avant la prise de contact avec l'utilisateur,
- le travail sur le terrain, permanences, visites à domicile, démarches auprès d'organismes compétents
- la rédaction et l'analyse d'entretiens.

5 - Exploitation des stages

a) Evaluation finale

Elle est une prise de conscience par l'étudiant de ses acquisitions dans les domaines cités auparavant. L'évaluation globale est faite avec l'équipe et le professeur de stage. Les autres enseignants participent en donnant leur avis sur un point particulier du stage.

b) Rapport de l'étudiant

- Il peut faire l'objet d'un travail collectif avec les différents étudiants d'un même stage
- Il montre comment le stagiaire s'est situé dans l'institution
- Il montre comment il a intégré sa relation d'aide
- Il permet d'informer ceux qui voudraient choisir le stage
- Il est à la base d'un travail de réflexion de groupe, de séminaires. Pendant la durée du stage, un temps doit être réservé pour la rédaction de ce rapport.

c) Note d'évaluation du professeur de stage

Cet échange vivant avec le stagiaire et les autres membres de l'équipe permet de réaliser une évaluation plus complète que ne pouvait le faire l'ancien rapport de stage.

PREPARATION AU STAGE DE PREMIERE ANNEE

I - A propos de l'embauche

Expliquer au stagiaire :

- pourquoi il est embauché en tant que stagiaire
raisons économiques, chômage
sur le plan psycho-sociologique : pour une plus grande authenticité des relations
- où il sera embauché - implantation de l'entreprise - conséquences économiques - vie du quartier
- les différentes démarches au moment de l'embauche :
inscription à la sécurité Sociale du travailleur et du patron notion de couverture des risques
pour le travailleur et sa famille
introduction à la " philosophie " de la Sécurité Sociale
- à propos de la visite médicale d'embauche : ses buts - les examens pratiqués - découverte de la
médecine du travail - ses buts -

Lui permettre d'appréhender :

- la rentabilité d'une entreprise
- le coût de la maladie
- les maladies professionnelles et les accidents du travail (aspects médico-sociaux, législatifs, économiques...).

II - Les horaires et la nature du travail :

- Durée hebdomadaire du travail, heures supplémentaires, Nécessité d'une réglementation
- Travail en équipe
- Notion de rendement (travail à la chaîne, en usine, en magasin, en entreprise agricole...).
- conséquences de la nature du travail et de sa durée : la fatigue avec ses répercussions sur le plan
psychologique et sociologique dans le milieu familial - et au point de vue de la participation à la
vie collective (loisirs et culture).

III - Le salaire et les avantages sociaux

- Différentes modalités : horaire, mensuel...
- Bulletin de paie. Sa lecture.
- Montant du salaire. Hiérarchie des salaires
- Place du salaire dans le budget familial
- Le travail de la femme, en fonction du montant du salaire. Conséquences.
- Les allocations familiales, leur place dans le budget, leur utilisation.
- Place du salaire dans le statut de père de famille

IV - Stabilité de l'emploi

- Nécessité de protection du salarié. Législation
- Syndicalisme
- Structures sociales des entreprises
- Histoire du mouvement ouvrier

V - Perception par le travailleur de son rôle dans l'entreprise et la société industrielle

VI - Relation d'autorité et de hiérarchie dans l'entreprise

Cette liste de sujets abordés n'est pas exhaustive et n'indique qu'une possibilité de cheminement logique dans l'étude du thème. Ces exemples sont donc susceptibles d'être modifiés.

RECHERCHE EN STAGE NON SPECIALISE

Le travailleur social n'est pas un chercheur qui emploie dans l'exercice de ses fonctions une méthode expérimentale, mais une méthode clinique. Cependant, il est nécessaire qu'il parvienne :

- à une généralisation des observations faites
- à une mise en œuvre des connaissances acquises par d'autres chercheurs (psychologue sociologue, travailleur social en particulier) dans le cadre de leur propre démarche
- à l'élaboration des documents écrits nécessaires à leur réflexion sur leur propre travail
- à la communication avec les autres travailleurs sociaux, psychologues, sociologues,
- à la communication avec les cadres administratifs
- à la communication avec le public qu'il s'agit d'éclairer sur le travail social.

Dans cette perspective, toute équipe engagée dans un stage ne peut éviter de mettre en œuvre une certaine activité de recherche qui va d'un minimum indispensable à la formation, à un maximum au-delà duquel la dimension professionnelle du stage ne paraît plus être respectée.

- On peut considérer comme un minimum, des travaux pratiques portant sur :
 - la rédaction des entretiens
 - l'analyse de leur contenu
 - l'analyse des attitudes et des modes de relation dans l'activité professionnelle, en liaison avec la supervision
 - l'analyse critique en fin de stage de certains des documents utilisés dans le service.

On peut considérer comme un maximum une formation à l'esprit de recherche qui inclurait ensuite :

- une étude du statut sociométrique des enfants des familles connues du service social (étude réalisée sur une ou plusieurs classes d'une ou plusieurs écoles).
- l'application à certaines familles du Bilan d'Inadaptation Sociale (B.I.S.)
- quelques éléments d'étude de milieu

selon les méthodes expérimentales
(corrélations établies entre un petit nombre de variables simples comme : l'âge le statut professionnel et familial, le degré de peuplement des logements).

selon une approche dynamique
(étude des relations " mère-enfant " dans une consultation pour nourrissons, par exemple).

EN DATE DU 8 OCTOBRE 1968

Après lecture de ce texte de nombreuses personnes ont posé des questions et ont fait des remarques qui ont incité la Commission à préciser quelques points :

I – Les options pédagogiques qui sous-tendent ce projet peuvent être résumées ainsi :

La formation doit faire appel à la personnalité tout entière du futur travailleur social, à sa richesse affective comme à ses capacités intellectuelles.

Elle s'appuie donc sur son expérience humaine antérieure et lui offre la possibilité de mieux la comprendre et de l'élargir. Ceci en lui faisant rencontrer des milieux sociaux différents de ceux qu'il a connus jusqu'alors, en particulier ceux où se déroulera le plus souvent son travail ; en lui donnant l'occasion de regarder les phénomènes sociaux et les relations humaines, à partir de ses propres perceptions et réactions mais revues cette fois à la lueur des connaissances apportées par les sciences de l'homme.

Les méthodes de service social impliquent pour leur bonne utilisation le développement de la sensibilité à autrui, des capacités de relation à l'autre (1), un accroissement des connaissances et le développement d'une pensée précise et rigoureuse.

Aucun de ces aspects ne doit être négligé mais ils n'interviennent pas avec le même poids aux différents moments de la formation. L'acquisition trop rapide de connaissances purement intellectuelles et de méthodologies qui, si elles mettent de l'ordre dans la pensée, permettent à l'étudiant de rester extérieur aux situations qu'il étudie, risquent d'atrophier sa sensibilité profonde à l'autre. Par contre, une réflexion approfondie s'appuyant sur des expériences vécues dans le travail et enrichie par un apport correspondant de connaissances, doit permettre à l'étudiant l'utilisation de toute sa personnalité à aboutir, à plus long terme à une clarification intellectuelle et à une méthodologie de travail.

C'est pourquoi le stage est considéré comme le centre de la formation (v. p. 7 et suiv.).

Le stage de sensibilisation, accompagné du travail préalable et de suite tel qu'il a été décrit, apparaît servir ces objectifs dès la première année. Il rencontre certaines objections ainsi que des difficultés de mise en place notamment dans la conjoncture actuelle de chômage des jeunes. Il faut sans doute envisager une certaine souplesse à l'égard des lieux de travail retenus et des modalités de réalisations à condition toutefois que soient respectés les objectifs pédagogiques qu'il vise (v. p. 15 et suiv.).

Il a été également objecté que l'ensemble de la 1^{ère} année centrée autour de ce stage "de sensibilisation", ne permettrait pas à l'étudiant de faire connaissance et d'expérimenter le travail social proprement dit.

Cette remarque est importante et mérite d'être soigneusement examinée. Il apparaît à la Commission qu'une bonne utilisation des observations, faites en stage, devrait permettre aux étudiants de dégager les raisons d'être de l'action sociale, et de comprendre les différentes formes qu'elle prend ou pourrait prendre.

Envisagée dans l'esprit d'une année de tronc commun (v. p. 12) aux différentes carrières sociales, une telle approche permettrait d'introduire une présentation à tous les étudiants de chacune de ces carrières. Ce qui serait de nature à favoriser le travail en équipe qui est l'essence même du travail social (v. p. 5 - 7).

II – Tronc commun avec d'autres travailleurs sociaux et entrée à l'université

On a contesté la possibilité d'une telle formation professionnelle dans le cadre de l'université. Il s'agit dans notre esprit d'une université rénovée préparant effectivement à l'exercice d'un métier.

Les avantages suivants pourraient en être espérés :

Un accroissement du nombre d'étudiants se dirigeant vers le travail social. En effet, si elle se situait dans le cadre de l'université, bon nombre d'étudiants en Sciences humaines pourraient être intéressés par une formation de travailleurs sociaux. Ils y trouveraient des débouchés que leur discipline ne leur offre pas actuellement.

(1) Toujours pris dans le sens de personne, groupe ou communauté

Une amélioration du niveau général et du statut des carrières sociales. En effet le cadre universitaire et le tronc commun élargiraient sans doute l'éventail de recrutement et favoriseraient l'entrée d'un plus grand nombre d'éléments masculins dans les carrières sociales. Toutefois l'entrée à l'université ne doit pas éliminer les candidats de la promotion sociale (v. p. 13) et devrait sauvegarder la possibilité d'une sélection avant d'embrasser définitivement ces carrières (v. p. 13 et suivantes).

Le développement du travail en équipe mentionné précédemment.

III – Le devenir de la Commission

Cette Commission est provisoire. Son devenir doit donc être réexaminé. Son rôle et sa composition devraient être revus dans les différentes assemblées générales : étudiants - professionnels - enseignants.

En attendant, elle poursuit ses travaux, à ce jour inachevés. Ses efforts se portent sur :

Un examen de ce que devrait être la contribution fondamentale de chaque discipline enseignée, à la formation de l'étudiant (v. p. 10). Après quoi, une mise au point du programme proprement dit devrait être faite pour chaque discipline par des Sous-Commissions spécialisées.

Un inventaire et une étude des thèmes dans le cadre desquels, tout au long des trois ans, ces programmes pourraient être couverts (v. p. 10).

Une étude plus approfondie des différentes structures à mettre en place pour que cette formation puisse être donnée ainsi que des compétences à acquérir par les différentes personnes qui y contribuent.

C'est ainsi que devrait être précisé le déroulement global de la formation sur les trois ans et les structures d'enseignement qu'il réclame (v. p. 12). Par exemple l'articulation et le partage des responsabilités entre l'établissement d'enseignement et les services qui assurent les stages, les structures de financement ?

De même, la fonction, le rôle, le statut et la formation du conseiller d'étude comme du professeur de stage doivent être approfondis. Doivent-ils ou non être en même temps des Professeurs de Méthodes de Service Social ? (v. p. 7, 9, 12, 14, 16).

Comment constituer un "corps professoral" propre aux carrières sociales qui comprendrait professeurs des méthodes de Service Social et des autres disciplines qui interviennent dans la formation ? Alors seulement le travail en équipe indispensable serait réalisable. Quel devrait être le complément d'information ou de formation offert à chaque spécialiste en fonction de ses tâches pédagogiques et d'un enseignement qui s'adresse le plus souvent à des étudiants qui ne relèvent pas de sa discipline propre (v. p. 6 - 9 et suiv.).